

## Documents concernant le Sr Munier alias Meunier, médecin à l'Isle de France et à Madagascar

---

Nous nous intéressons au Sr Munier, qui apparaît dans la correspondance de Philibert Commerson (et dans d'autres documents) sous le nom de M. Meunier. Le rappel de Commerson en 1771 était dû au désir de M. Poissonnier de pouvoir faire augmenter les appointements du jeune Munier sans grever les finances de la colonie. (Base docu=> 7 avril 1770). Les transcriptions ci-dessous sont établies à partir du dossier Munier, Marie Zorobabel des Archives Nationales. A.N. Col E 318. Les dates également.

Les différents documents révèlent la prétention sans borne du Sr Munier. On s'est particulièrement intéressé à son aventure héroïque chez les Quimos de Madagascar. On comprend que Commerson fut particulièrement affecté de se voir évincer au profit de ce jeune homme. Dans ses rapports et réclamations Munier fait état de quatre années passées dans la colonie à exercer ses talents, les dates ci-dessous le contredisent.

Pierre-Isaac Poissonnier est médecin conseiller d'Etat, inspecteur général de la médecine, chirurgie et pharmacie de la Marine et des Colonies

### Quelques dates

- novembre 1767 : Sur proposition de M. Poissonnier, Munier est nommé médecin du Roi, affecté aux Mascareignes.
- 22 juin 1768 : Munier embarque à Lorient sur le *Marquis de Beuvron*
- 8 janvier 1769 : *le Marquis de Beuvron* arrive au Port-Louis de l'Isle de France.
- 9 juillet 1769 : Munier vient de passer deux mois dans les différents quartiers de l'Isle de France « pour y faire des recherches, surtout dans le genre des productions marines », il y est toujours.
- 1769-1770 : Munier a passé un an, dit-il, à Madagascar (à l'évidence un peu moins).
- 20 juillet 1770 : Munier est à Bourbon et tâche de rétablir sa santé avant de revenir à l'Isle de France.
- janvier 1771 : Munier est de retour à l'Isle de France.
- avril 1771 : Munier embarque sur *le Duras* pour retourner en France.
- août 1771 : fin du mois, arrivée du *Duras* au port de Lorient

---

**Document UN.** Poivre au ministre, le 28 mars 1771 (vue 651.)

A l'Isle de France le 28 mars 1771

Monseigneur,

Le Sr Munier, médecin employé depuis plus de deux ans au service du Roi dans nos colonies, aura l'honneur de vous remettre lui-même cette lettre. Il repasse en France sur le vaisseau *le Duras*, rappelé par vos ordres : c'est à regret que je vois partir ce jeune médecin dont la conduite et les talents décidés m'ont donné la plus haute idée. Je dois rendre justice à ses lumières et à son zèle et ces titres lui donnent des droits bien légitimes à vos bontés. Je vous les demande instamment pour lui quand il les réclamera, et M. Poissonnier à qui j'écris une lettre plus détaillée de son travail, se joindra certainement à moi pour les obtenir en sa faveur. Le mérite personnel de M. Munier a justifié votre choix et a fait disparaître son âge.

Je suis avec respect

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poivre

Au Port Louis Isle de France, ce 28 mars 1771

=====  
**Document DEUX.** Poivre à Poissonnier, le 28 mars 1771 (vue 662.)

[On peut supposer, tout au moins on espère, que les louanges si appuyés de Pierre Poivre, sont à apprécier au regard de l'absence du moindre bilan dont il témoigne à l'actif de ce médecin. La suite donnée en France aux multiples réclamations du Sr Munier laissent à penser que c'est ainsi que cette flatterie fut interprétée.]

A l'Isle de France le 28 mars 1771

M. Munier, Monsieur, après avoir rempli la tâche imposée avec tout le zèle, toute l'activité, toute la capacité, toute l'intelligence possible, part sur *le Duras*, rappelé par les ordres du ministre pour se rendre à Paris. Je ne peux vous rendre un témoignage trop flatteur de la discrétion de sa conduite, des qualités de son cœur et des lumières de son esprit. Il joint la prudence au feu de la jeunesse, et je peux vous assurer qu'il a servi le Roi avec distinction et le plus grand désintéressement, même aux dépens de sa petite fortune, et quoiqu'il ait essuyé des désagréments, légers peut-être, mais vifs pour un jeune homme qui veut le bien et qui mérite d'être encouragé, applaudi, étayé.

Je ne m'étendrai pas davantage sur ce petit événement de Madagascar dont il vous a rendu compte et dont le mémoire, à vous adressé, dont il m'a remis copie, m'a donné une idée très avantageuse de sa façon de penser, et m'a prouvé le désir extrême qu'il a toujours montré de vouloir servir le Roi sans reproche et avec le plus grand scrupule.

J'espère aussi qu'une perte aussi considérable dans sa situation sera réparée par les bienfaits du Roi qu'il mérite et qu'il obtiendra sûrement à votre sollicitation. La sagesse avec laquelle il a traité les sujets du Roi dans leurs maladies, les lumières que j'ai aperçu en lui pour la conduite et la direction des hôpitaux, les connaissances qu'il a de cette partie intéressante dans les colonies m'ont fait naître une idée dont je vous fais part.

L'administration des hôpitaux des colonies est une partie essentielle dont les détails sont infinis. Les abus, malgré la plus exacte vigilance, s'y glissent nécessairement, et ces abus les rendent très onéreux au Roi. Chargé d'une correspondance immense, fatigué par des volumes de lettres souvent inutiles, excédé de représentations toujours les mêmes, quelquefois trompé par le style séduisant de gens qui dans des lettres affectent le caractère d'honnête homme et auxquels vos grandes occupations ne vous laissent pas le temps d'arracher le masque, il est une infinité de petits objets, ou qui vous échappent, ou auxquels il n'est pas possible que vous donniez cette attention scrupuleuse qu'on remarque dans toutes les opérations qui sont de votre ressort.

Il serait donc utile au bien du service qu'un homme instruit et honnête, et surtout ayant la connaissance du local et du génie des colonies, fut sous vos yeux chargé du détail de la correspondance des hôpitaux de la Marine, et surtout des choses qui sont de la direction intérieure des hôpitaux, avec un titre honorable tel que celui de secrétaire général des hôpitaux de la Marine et un revenu proportionné au travail et aux occupations que donnerait une place si délicate et qui demanderait autant de réflexion.

Dans le cas où cette idée approuvée par vous, Monsieur, serait adoptée par le ministre qui en sentirait l'utilité, je ne crois pas qu'il put faire un meilleur choix que celui de M. Munier qui, par son esprit, l'honnêteté de son âme, son savoir, la résidence qu'il a fait dans les colonies, peut-être même la connaissance des abus, est plus que personne en état de remplir cette place avec honneur.

Je suis fâché de le voir partir : c'est un bon praticien qui dans peu de temps eut été dans nos îles de la plus grande utilité, mais je vois avec plaisir qu'il va sur un théâtre où ses talents plus développés seront applaudis et récompensés. Je vous le recommande avec l'intérêt le plus vif, avec l'estime que j'ai pour les talents, avec l'amour que j'ai pour la vérité à qui dans cette circonstance je rends témoignage avec la plus grande satisfaction.

J'ai l'honneur d'être etc. Signé Poivre.

=====  
**Document TROIS.** Poissonnier au ministre, 6 décembre 1779 (vue 694.)

[Cette lettre de Poissonnier au ministre fait suite à quantité de réclamations du Sr Munier, toujours au sujet de sommes qu'il réclame comme dues au titre de sa mission aux colonies, réclamations qui furent systématiquement rejetées comme injustifiées.]

A Paris ce 6 décembre 1779

Monseigneur

Le Sr Munier était très jeune et bachelier seulement de la faculté de Paris quand je le proposai à M. le Duc de Praslin pour aller dans les îles de France, de Bourbon et de Madagascar à la recherche des différents objets de l'histoire naturelle qui pouvaient s'y découvrir ; particulièrement dans les plantes médicinales et de celles qui sont alimentaires et propre à suppléer dans les besoins pressants aux nourritures ordinaires. Quoique ce ministre ait bien voulu lui accorder alors le titre de médecin du Roi, son traitement ne fut point assimilé à celui des médecins entretenus par S. M. pour le service des hôpitaux dans ces îles ; il fut fixé à 2400 livres et je présume qu'on s'en rapportera à la prudence de l'ordonnateur sur les secours particuliers qu'il jugerait nécessaires au Sr Munier pour remplir utilement la commission dont il était honoré. En la considérant par les avantages personnels que s'en promettait ce jeune médecin, qui étaient principalement de faire valoir, à son retour, ses services pour déterminer le ministre de la Guerre à lui donner la survivance de son père, médecin de l'Hôtel des Invalides, il aurait dû sans doute ne rien ambitionner de plus ; mais il ne tarda point à me faire parvenir ses demandes, et elles ont souvent été renouvelées, sur l'amélioration de son traitement. Je lui ai plusieurs fois donné des espérances ; si ce sont là ses titres, ils n'ont aucun caractère pour autoriser ses réclamations. S'il en avait de plus réels il les aurait produits certainement à Mgr de Boynes, et n'aurait pas manqué d'en appuyer le nouveau mémoire qu'il vous a présenté. Je pense donc, Monseigneur, ainsi que l'auteur du rapport qui vient de vous être fait sur cet objet, qu'en accordant 300 livres au Sr Munier pour trois mois du supplément de 1200 livres qu'il assure ne lui avoir pas été payés, il n'est fondé à vous rien demander au-delà. Le surplus serait un acte pur de votre bienfaisance.

Je suis avec un profond respect,

Monseigneur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Poissonnier.

=====

**Document QUATRE.** Mémoire du Sr Munier. (vue 665.)

### Mémoire

Monseigneur,

Au mois d'octobre 1767, Monseigneur le Duc de Praslin nomma le Sr Munier médecin du Roi aux Isle de France, de Bourbon et de Madagascar. Le traitement attaché à cet état fut réglé à 2400 livres d'appointements, 1000 livres pour le logement et deux rations de vivres, une pour moi, une pour mon domestique.

Je devais jouir de ce traitement depuis le jour de la date du brevet, jusqu'à celui où, de retour en France, j'aurai eu l'honneur de rendre compte au ministre de ma mission. Je suis fort éloigné d'avoir joui de tous ces avantages. Je n'ai jamais touché les 1000 livres de logement, les états de dépense de l'Isle de France en font foi. Le Roi ne m'a pas non plus donné de logement en nature, pendant que M. de St Mihiel, mon confrère, a été logé par le Roi dans une maison bâtie exprès pour lui et que le chirurgien major occupait une maison appartenant au Roi.

Je n'ai joui que jusqu'au mois de juin 1769 des rations qui m'étaient accordées, elles furent alors supprimées par ordre du ministre, à ce qu'on dit, mais sans indemnité pour ce déficit de traitement. Une ration consiste en une bouteille de vin, une livre et demie de viande et deux livres de pain. Les deux rations de vivres n'étaient pas pour le Roi un objet considérable, puisqu'il me les fournissait de

son magasin, mais elles faisaient une grande différence dans ma situation puisque dans ce pays, j'achetais le vin trois livres la bouteille, que le pain y valait six sols la livre et la viande vingt-cinq sols. Or deux rations suffisaient à ma consommation et diminuaient ma dépense pour la vie qui était de deux mille quatre cent livres par an, sans le vin, pour manger dans une des plus médiocres auberges de l'île.

Monsieur Poissonnier, Monseigneur, a une connaissance parfaite de tout ce que je réclame actuellement, et je suis persuadé qu'il rendra à la vérité le témoignage qu'elle a droit d'attendre de lui.

La seule fois que j'ai eu l'honneur de voir Monseigneur le Duc de Praslin, le jour que je lui fus présenté par Monsieur Poissonnier, je lui représentai devant Monsieur Poissonnier même, que dans le cas où il y aurait des papiers à l'Isle de France, je le suppliais de m'excepter de la règle générale, lui faisant voir l'impossibilité où je me trouverais, sans cette grâce, de remplir ma mission, étant tenu de voyager dans des lieux où ils ne seraient pas recevables. Il me le promit à moi-même, et avec cette promesse sur laquelle je devais compter et un traitement réglé, tel que je viens de vous le dire, Monseigneur, je pars en 1768 pour l'Isle de France.

A peine y suis-je arrivé que l'argent est supprimé et que tout le monde attaché au service du Roi est payé en papier qui, dans le moment même, perd cinquante pour cent. J'ai beau me récrier, représenter : je subis la loi commune et mes appointements se trouvent réduits à 1200 livres. Voilà donc un état qui était de 2400 livres ; plus 1000 livres en argent faisant 1500 livres en papier, pour le logement ; plus deux rations évaluées au plus bas prix 1200 livres ; faisant 5100 livres, réduit à 1200 livres.

Ces pertes n'ont pas diminué mon zèle et mon exactitude au service du Roi et à remplir tous les points de ma mission : les témoignages flatteurs qu'ont rendus de moi les administrateurs de l'Isle de France le prouvent suffisamment.

Le temps du départ pour Madagascar arrive et je m'embarque pour ce nouvel établissement. J'y ai rempli pendant un an les fonctions de médecin dans un hôpital où l'année précédente il était mort cent et tant d'hommes, et où, pendant celle que j'y ai passé, je n'en n'ai perdu que six.

C'est à Madagascar où, pour le complément de ma mission, je formai le projet d'aller découvrir une race particulière d'hommes, de nains appelés *Quimos* qui habitent dans l'intérieur de l'île. Je fais les préparatifs nécessaires pour ce voyage, et je pars. Étant sur le point d'arriver chez eux, je suis averti à onze heures du soir qu'à minuit nous devons être assassinés par trois mille Noirs qui ont formé ce complot. Nous sommes obligés de fuir et d'abandonner nos bagages.

Dans cet événement, j'ai perdu quatre mille livres en effets ou en argent que j'avais porté, et pour les frais du voyage qui sont toujours considérables à Madagascar où tout transport se fait à bras, et pour la traite de ces petits habitants.

La lettre de Monsieur Poivre, intendant de l'Isle de France, à Monsieur Poissonnier constate la vérité de cette perte, en sollicitant pour moi, dans cette circonstance, les bontés du Roi.

De retour au Fort-Dauphin, le jour même de mon arrivée, je suis atteint de la maladie particulière à cette île qui est une fièvre maligne putride, et une maladie de six mois dans laquelle j'ai une seconde fois couru les risques de la vie, est jusqu'à ce moment la seule récompense de mes peines et de mes travaux.

De retour à l'Isle de France, Monsieur Poivre me fait part d'une lettre datée de Versailles, au mois d'avril 1770, par laquelle Monseigneur le duc de Praslin lui mande que le Roi, content de mes services, m'accorde une augmentation d'appointements de 1200 livres qui aura lieu au mois d'octobre de la même année. Cependant, j'ignore par quelle raison, je n'ai commencé à en jouir qu'au mois de janvier 1771, ce qui fait encore une perte de 300 livres sur une chose accordée par lettre expresse du ministre, et les états de dépenses de l'Isle de France font foi de cette non valeur.

De plus le Roi donne 15 livres par mois pour gages de domestique à ceux à qui il en reconnaît, gages qu'a toujours touchés M. de Commerson, médecin botaniste, et je n'ai jamais eu cette douceur qui pendant l'espace de trois ans, fait un objet de 540 livres.

Ma mission se trouvant remplie, et le Roi venant de me nommer à la survivance de mon père dans la place de médecin de l'Hôtel Royal des Invalides, je pars pour France au moi d'avril 1771. Je suis arrivé en France à la fin du mois d'août. Il était de règle que mes appointements ayant couru de la date de mon brevet, ils devaient courir jusqu'à l'instant où je rends compte de ma mission au ministre, puisque jusque-là je suis au service et que ma mission ne cesse que lorsque mes comptes sont rendus. Il est aussi juste, par la même raison, de prétendre à une somme de quatre cents livres pour mon voyage de Lorient à Paris, puisque, quand je suis parti, j'ai touché cette même somme pour me rendre au lieu d'embarquement.

Cependant j'ai cessé de toucher mes appointements au dernier mai 1771. Les états de dépenses de l'Isle de France en font foi. Je n'ai point eu d'argent pour ma conduite à Paris, comme il est aisé de le prouver par le certificat de non payement que j'ai pris à Lorient.

Les appointements des mois de juin, juillet et août à 3600 livres par an, font 900 livres, et 400 livres de conduite forment une somme de 1300 livres que je dois encore répéter.

Mais, dira-t-on, ces arrangements ne subsistent plus, les appointements ne commencent à courir que du jour de l'embarquement, cessent le jour de l'arrivée au port de retour du voyage et il n'y a plus de conduite.

Je réponds à cela que les conditions font les marchés. Lorsque je suis parti les choses étaient comme je viens de le dire, la preuve est que j'ai joui de mes appointements à dater du 1<sup>er</sup> novembre 1767, date de mon brevet, et que j'ai eu une conduite de 400 livres pour me rendre à Lorient : ainsi je dois en jouir jusqu'au jour où je rends compte de ma mission, et il m'est dû une conduite pour me rendre à mon domicile ordinaire. Le règlement nouveau ne peut pas avoir un effet rétroactif. Il est pour l'avenir, mais il ne peut avoir lieu pour ceux qui étaient employés avant ce temps. Monseigneur le Duc de Praslin ayant ainsi statué mon traitement dans sa qualité de ministre, ses successeurs sont tenus de le remplir, sans avoir égard aux règlements faits et promulgués depuis.

La parole d'un ministre est la sûreté publique, et si elle n'était pas sacrée, quelle certitude le particulier pourrait-il acquérir vis-à-vis de l'homme en place ?

Monsieur De Boynes a paru content de mes services. Il m'a accueilli avec bonté ; il m'a écouté volontiers dans plusieurs audiences qu'il m'a accordées, et m'a même marqué le désir qu'il avait que je retournasse à l'Isle de France occuper la même place. Je dois ce bon accueil aux lettres de MM. les administrateurs de l'Isle de France que j'ai eu l'honneur de lui remettre et qui, je dois le dire, me font honneur.

Les événements survenus ont fait évanouir pour l'instant un espoir de récompense fondé sur des raisons aussi valides et sur des travaux multipliés aussi généreux que désintéressés. Le Sr Munier se présente seul à vous, Monseigneur, avec confiance, sans autre appui que la vérité et Monsieur Poissonnier, témoin de ses travaux et garant de la validité de ses motifs. Il attend votre décision avec la douce persuasion qu'un homme qui a servi son maître avec zèle et activité, et qui s'y est sacrifié tout entier, doit trouver un juge favorable dans un ministre équitable, éclairé des conseils d'un homme sage et judicieux.

\* \* \*